

APPEL À CANDIDATURE



CONCOURS du disque auto-produit

NUITÉES 2018 VAGABONDES de Langeais

HORS SÉRIE

Pour cette édition " Hors Série des Nuitées Vagabondes 2018 ", seront à l'honneur les artistes auto-produits, du domaine de la chanson française. Ce concours est ouvert à tous les artistes du répertoire « chanson française » ayant sorti un disque en 2016 ou 2017 (EP ou album), non signés chez un label ou une maison de disque. Un jury de professionnels se réunira pour choisir trois lauréats (élection à l'aveugle sur écoute des disques reçus).

PRIX

1^{er} prix : 700 € • 2^{ème} prix : 500 € • 3^{ème} prix : 300 €

Prix honorifique : Prix Claude Lemesle • Prix du public : Un panier garni de produits locaux

Les gagnants viendront chanter sur la scène de IN'OX (Langeais, 37) deux chansons de leur répertoire lors de la soirée de remise des prix **des Nuitées Vagabondes HORS SÉRIE le 25 février 2018.**

Les lauréats seront mis en avant via les médias locaux (Emission spéciale « Ce soir on improvise » sur RCF Tours le vendredi après-midi, Live sur France Bleu dans l'émission d'Alain Joly le samedi après-midi, Interview sur RFL101 (radio quota) le jour du concert), réalisation d'un EPK, captation live et interview.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Prix de l'inscription : **10 € (règlement à l'ordre de Jam et 203, à envoyer à « Mairie, association Jam et 203, 2 place du 14 juillet, 37130 LANGEAIS)**

Envoi des pièces suivantes avant le **07 JANVIER 2018** par We Transfer à **inscriptionnuitees37@gmail.com** :

- Disque au format mp3 (Pour la première étape de sélection, les candidats nous indiqueront les 2 chansons de l'album à écouter en priorité.),
- Dossier de présentation, bio,
- 1 photo,
- Formulaire d'inscription complété, signé, accompagné du présent règlement signé.

Les candidats s'engagent, s'ils font partie des 3 lauréats, à être présents le 25 février 2018 à Langeais pour la remise des prix et présenter au public 2 de leurs chansons en formule acoustique réduite (2 personnes max. sur scène). En cas de non présence le jour des Nuitées Vagabondes, le prix sera attribué à un autre candidat.

Les lauréats n'habitant pas en Indre-et-Loire pourront être hébergés la veille du concert et le soir même chez l'habitant.

1/4

Illustration : Simon Hureau / Licences : 1-10910333-1091029



BULLETIN D'INSCRIPTION



CONCOURS
du disque auto-produit

NUITÉES 2018
VAGABONDES
de Langeais
HORS SERIE

Prix du disque auto-produit - Dimanche 25 février 2018

À nous retourner avant le 7 janvier 2018

NOM :

PRÉNOM :

PSEUDO DE L'ARTISTE OU NOM DU GROUPE :

ADRESSE COMPLÈTE :

.....

MAIL :

TÉL :

SITE INTERNET :

J'ai lu et pris connaissance du règlement ci- joint et j'en accepte toutes les dispositions.

Signature :

2/4

Illustration : Simon Hureau / Licences : 1-10910333-1091029



REGLEMENT



CONCOURS du disque auto-produit

NUITÉES 2018 VAGABONDES de Langeais **HORS SÉRIE**

Article 1 : LE CONCOURS

L'association « Jam et 203 Artistes », la ville de Langeais et leurs partenaires organisent le concours « Les Nuitées Vagabondes Hors Série, prix du disque auto-produit ». Ce concours est ouvert à tous les artistes : auteurs, compositeurs et interprètes de chansons françaises originales ayant sorti un disque en 2016 ou 2017, non signés chez un Label ou une maison de disque.

Article 2 : LES INSCRIPTIONS

Prix de l'inscription: 10 € (règlement à l'ordre de Jam et 203, à envoyer à « Mairie, association Jam et 203, 2 place du 14 juillet, 37130 LANGEAIS »)

Pour que toute inscription soit recevable, chaque candidat devra envoyer les éléments suivant par We Transfer à inscriptionnuitees37@gmail.com avant le 7 janvier 2018 :

- Disques au format mp3 (Pour la première étape de sélection, les candidats nous indiqueront les 2 chansons de l'album à écouter en priorité.),
- Dossier de présentation, bio,
- 1 photo,
- Formulaire d'inscription complété, signé, accompagné du présent règlement signé.

Les candidats s'engagent, s'ils font partie des 3 lauréats, à être présents le 25 février 2018 à Langeais pour la remise des prix et présenter au public 2 de leurs chansons en formule acoustique réduite (2 personnes max. sur scène). En cas de non présence le jour des Nuitées Vagabondes, le prix sera attribué à un autre candidat.

Les lauréats n'habitant pas en Indre-et-Loire pourront être hébergés la veille du concert et le soir même chez l'habitant.

Les frais de transport et d'hébergement du candidat (hors logement chez l'habitant proposé) ne sont pas pris en charge par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à donner une réponse à chaque candidature au plus tard le 20 janvier 2018.

Article 3 : LA SÉLECTION

Les lauréats seront sélectionnés lors d'une sélection à l'aveugle, sur écoute des albums envoyés au format mp3.

Une première sélection sera effectuée sur les 2 chansons à écouter en priorité indiquées par le candidat, puis les dernières délibérations des candidats retenus sur cette première étape se feront sur écoute de l'album entier.

3/4

Illustration : Simon Hureau / Licences : 1-10910333-1091029



REGLEMENT



CONCOURS du disque auto-produit

NUITÉES 2018 VAGABONDES de Langeais

HORS SÉRIE

Article 4 : LE JURY

Le jury est constitué d'artistes de la chanson française, de professionnels de la musique et de personnalités publiques. Leur délibération reste souveraine et incontestable. Chaque membre du jury apportera toute sa conscience morale pour être le plus juste possible.

Article 5 : DÉROULEMENT DU SPECTACLE

Le spectacle des Nuitées Vagabondes 2018 Hors Série débutera vers 16h.

La direction artistique est confiée à Jean-Yves Rousseau (musicien professionnel). Il décidera du déroulé de la soirée et des ordres de passage.

Le spectacle se déroulera en deux temps:

- **Première partie :** 3 membres de l'association Jam et 203 sélectionnés par le comité des nuitées lors d'une audition à Langeais en janvier et coachés sur une journée par des professionnels de la musique, chanteront chacun 2 compositions et une reprise rythmée (pour faire chanter le public).
- **Deuxième partie :** remise des prix du disque auto-produit aux 3 lauréats sélectionnés qui nous présenteront chacun 2 compositions de leur disque, en formule acoustique (maximum 2 personnes sur scène par formation) suite à quoi un prix du public sera décerné.

Article 6 : LES PRIX

1^{er} prix: 700 € - 2^{ème} prix: 500 € - 3^{ème} prix: 300 €

Les gagnants viendront chanter sur la scène de IN'OX (Langeais, 37) deux chansons de leur répertoire lors de la remise des prix des Nuitées Vagabondes le 25 février 2018.

En cas de non présence le soir des Nuitées Vagabondes, le prix sera attribué à un autre candidat.

Les lauréats seront mis en avant via les médias locaux (Emission spéciale « Ce soir on improvise » sur RCF Tours le vendredi après-midi, Live sur France Bleu dans l'émission d'Alain Joly le samedi après-midi, Interview sur RFL101 (radio quota) lors de la soirée) (+ réalisation d'un EPK, captation live et interview, à confirmer).

Article 7 : DROITS ET RÉSERVES

Tout artiste ou groupe autorisé l'association Jam et 203 Artistes à utiliser à titre gracieux les enregistrements audio et vidéo, ainsi que les photographies recueillies lors du concours. Aucune rémunération ne pourra être exigée à l'organisateur. L'association Jam et 203 Artistes se réserve le droit d'annuler ou de proroger en date le concours en cas de force majeure. La sélection des trois lauréats serait conservée. Si pour une raison d'organisation, ce présent règlement devait être modifié tout candidat qualifié en serait informé.